

---

BARCELONE – Session de travail des dirigeants régionaux et de l’ALAC (8 sur 13)

Dimanche 21 octobre 2018 – 13h30 à 15h00 CEST

ICANN63 | Barcelone, Espagne

ALAN GREENBERG :

[...] utilisateurs finaux. Sébastien, gardez les « utilisateurs finaux », mais rajoutez quand même « individuel ». Gardez quand même « individuel ». Donc mon opinion personnelle, moi j’utilise les deux termes de la même manière ; je ne vois pas de différence. Je ne vois pas qu’il y a de différence dans les définitions, mais je peux avoir tort.

Je vous conseillerais fortement, sans débattre beaucoup, changer la manière dont nous définissons notre communauté. Et je suggèrerais que si nous changions cette définition, ces changements soient reflétés dans les textes statutaires. On ne peut pas avoir deux définitions différentes qui luttent l’une contre l’autre. Ce n’est pas le bon moment. On va beaucoup débattre de ce qu’est notre communauté et de ce qu’elle devrait être dans le cadre de la révision de l’ALAC.

Par exemple, je ne suis pas d’accord avec la première partie de la phrase. L’ALAC, c’est 15 personnes. C’est At-Large qui représente les utilisateurs finaux. Donc nous avons déjà ce document qui se trouve dans les textes statutaires, qui, personnellement, ne me convient pas. Donc je vais donner la parole — nous avons une vingtaine de minutes pour terminer cela. Pour terminer cette section. Pas seulement un point, mais toutes les règles de procédures. Je ne veux pas passer trop

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d’un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu’elle soit incomplète ou qu’il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.*

---

de temps là-dessus. Nous n’avons pas un accord clair ici. Nous voterons mercredi prochain. Donc on ne doit pas finir maintenant. Ça serait bien si on pouvait conclure aujourd’hui.

Mais je vois que Jonathan et je vois que Marita — je ne vois pas bien la carte ou la personne derrière la carte. Javier. Une minute, s’il vous plaît, maximum pour vos interventions qui doivent rester très brèves.

Heidi suggère que l’on vous explique comment on peut changer les textes statutaires, le règlement intérieur, pour la description d’At-Large. Il doit y avoir une proposition auprès du Conseil d’administration qui doit l’accepter. Ensuite, toute la communauté peut objecter, faire des objections, lever des objections. Cela prendra plusieurs mois pour ce faire. Ce n’est pas chose facile. Il faut qu’il y ait un raisonnement très solide derrière toute modification. Donc on n’est pas, en ce moment, en train de changer notre règlement intérieur. Merci, Heidi, de nous rappeler ces règles.

Donc vous avez maintenant la parole dans l’ordre de parole.

JONATHAN ZUCK :

Je me répèterai, mais je ne crois pas que ça soit des définitions, de toute façon. C’est les points de vue sémantiques, des distinctions sémantiques sans véritable différence. Moi je crois plutôt qu’il faut penser plus largement. Les intérêts que l’on représente — « les utilisateurs finaux » ne sont pas un groupe distinct de personnes. Je ne sais pas s’il devrait l’être. Il y a des activités des utilisateurs finance, il y a des personnes engagées dans ces processus. Et si les intérêts que

---

nous représentons. Ce n’est pas un groupe de personnes en tant que tel, mais plutôt des activités sur Internet qui représentent la majorité, en fait.

ALAN GREENBERG : Oui, concentrez-vous, s’il vous plait, sur ce point précis. Marita.

MARITA MOLL : Oui. Bon, je n’ai pas énormément d’expérience en cela sur les changements et modifications des documents ; si on fait des modifications, il faut commencer par les documents de base qui sont les textes statutaires. Et en effet, ce n’est pas une question triviale. C’est très complexe comme le dit Alan. Et moi je ne pense pas qu’on devrait avancer.

JAVIER RUA-JOVET : Je soutiens Marita.

ALAN GREENBERG : Sergio.

SERGIO SALINA PORTO : Oui. Donc je pense que le fait d’avoir des utilisateurs individuels plutôt que finaux a une connotation. Nous avons débattu cela, les utilisateurs individuels, dans le cadre des textes statutaires, et nous avons travaillé dans notre région sur ce point. Donc ce n’est pas seulement quelque chose de simple, c’est une question extrêmement

---

politique. Et en raison de ces aspects politiques, je crois qu’on devra avoir les « utilisateurs finaux de l’Internet », pas individuels. C’est une connotation forte pour notre association pour la représentation collective de ce groupe d’utilisateurs finaux.

ALAN GREENBERG :                   Donc il y a le terme « non affiliés » en plus. « Non affiliés » qui fait la différence entre les personnes affiliées aux ALS et les utilisateurs finaux. Il y a 4 milliards d’utilisateurs finaux qui utilisent Internet sur le globe. Et une toute petite partie fait partie d’At-Large.

Donc nous avons Dave et Humberto qui vont prendre la parole et ensuite on s’arrête.

DAVE KISSOONDOYAL :               Moi je crois par contre qu’on devrait modifier les textes statutaires, parce que si ces textes doivent être modifiés, ça doit être débattu beaucoup plus. On ne peut pas changer ainsi ces textes à tout moment.

Si nous décidons à un moment de s’engager dans cette voie, je proposerai que les termes soient « est l’organisation principale pour la communauté At-Large qui est constituée par les utilisateurs finaux individuels de l’Internet ». Donc ça, ça va réduire, je crois, de 4 milliards à seulement quelques milliers de personnes.

ALAN GREENBERG :                   Oui merci beaucoup.

---

HUMBERTO CARRASCO : Je serai très bref et je dirai que je ne suis pas d'accord avec Sergio parce que moi je suis en faveur de la proposition de Sébastien Bachollet parce que j'ai travaillé au Chili à un projet pour la défense des utilisateurs et pour la résolution des litiges. Les utilisateurs que nous défendons sont des petites entreprises, les petites et moyennes entreprises, des entrepreneurs. Donc la suggestion, cet amendement proposé par Sébastien Bachollet est beaucoup plus précis et cela reflète beaucoup plus notre travail. Donc je soutiendrai l'amendement de Sébastien.

ALAN GREENBERG : Donc est-ce que vous pourriez lever la main ? Non. Je ne parle pas des 4 milliards d'utilisateurs. Les membres actuels de l'ALAC. Est-ce qu'il y a des membres actuels de l'ALAC qui veulent voir des changements ou des modifications maintenant ? Donc il faut que nous ayons un quorum. Combien de personnes membres de l'ALAC voudraient voir une modification de ce libellé plutôt que de garder ce que nous avons déjà dans nos textes statutaires ?

Si Donc les deux premières. Les deux premières phrases n'ont pas changé. Qui voudrait voir un changement ?

TIJANI BEN JEMAA : Ça prête à confusion. Je ne comprends plus parce que je ne parle pas de changement du règlement intérieur. C'est le problème que je vois. Je suis arrivé en retard, excusez-moi.

---

ALAN GREENBERG :                   Donc je répète. On ne peut pas changer ici même qu'il y a dans les textes statutaires. Si on a vraiment une raison forte pour le faire, ce faire, mais c'est beaucoup plus complexe. Est-ce que l'on veut changer nos règles de procédure? Pour le moment, ça copie les textes statutaires de l'ICANN.

Il y a une proposition de Sergio, une proposition de Sébastien que vous avez à l'écran. Est-ce qu'il y a des membres de l'ALAC qui soutiennent une modification? Levez la main si vous soutenez quelque chose. Ricardo, vous levez la main? Il y a quelque chose?

RICARDO HOLMQUIST :               Donc, on reviendrait à ce dont on a parlé ce matin ou est-ce qu'on reviendrait à ce que l'on a déjà-

Pour moi aussi je suis un petit peu confus à ce niveau.

ALAN GREENBERG :                   Non. Il n'y a pas de changement proposé de ma part sur les deux premières phrases qui proviennent des textes statutaires et qui, je pense, définissent de manière cruciale qui nous sommes. On peut changer cela à l'avenir, mais ça requerrait plus de débats et de procédures. Je crois que nous avons un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit... est-ce qu'il y a d'autres membres de l'ALAC? Nous avons huit membres de l'ALAC qui ne soutiennent aucun changement,

---

aucune modification. Donc c'est une majorité et donc nous n'allons pas faire de modification pour le moment.

C'est un très bon débat. Un débat pour plus tard ; une discussion pour plus tard. Moi je crois que, en effet, il y a des problèmes de toute façon parce que l'ALAC n'est pas, en effet, là où on retrouve les utilisateurs finaux. C'est At-Large qui représente la maison en quelque sorte des utilisateurs finaux. Donc 1.1 reflète le fait que nos RALO ont également des membres affiliés, non affiliés, les ALS...

Donc, repassons au document des règles et procédures s'il vous plaît. Et remettons-le à l'écran. Et nous allons aller à la page huit donc de ce règlement intérieur. Donc, excusez-moi un instant. Je n'avais pas le bon document sur mon écran. Alors j'omets les erreurs typographiques. Donc je retirerai un point de trop. Je pense qu'on n'a pas à s'inquiéter de cela. Au bas de la page huit, s'il vous plaît. On va essayer de s'y rendre. C'est un document de 34 pages avec pas mal de changements indiqués en bleu et en rouge. Eh bien, il ne nous reste que 12 minutes pour effectuer tout cela.

Donc même si ce n'est pas à l'écran, nous devons nous y mettre. Section 1.9.10, une section qui était rajoutée et en général le président de l'ALAC n'a pas de pouvoir discrétionnaire, mis à part quelques exceptions donc. Et ça, c'est une nouvelle section qui indique que si le règlement intérieur ou le Conseil d'administration de l'ICANN donne des responsabilités au président plutôt qu'au groupe, eh bien, ces responsabilités peuvent être exercées par le président sans consultation de l'ALAC. Et comme exemple, ce que nous avons dans le

---

règlement intérieur, c'est que les sept présidents des SO et AC sélectionnent les membres pour les révisions ; ils doivent être donc soutenus. Donc dans ce cas, la décision de qui mettre à une révision précisément, s'il y a beaucoup de candidats, ça, c'est la responsabilité donnée par le règlement intérieur au président. Et les présidents doivent exercer cette responsabilité, les présidents des SO et AC.

Par exemple, pour le SSR-2, la révision a été arrêtée et les présidents ont dû se pencher là-dessus et redémarrer la révision une fois que le problème des membres chargés de cela a été réglé. Donc nous n'avons toujours pas quoi que ce soit à l'écran. Et s'il y a des commentaires sur les modifications. Ensuite, on passera aux prochaines modifications.

Voilà. C'est au bas de la page huit. C'est en rouge, c'est facile à voir. C'est en rouge. Et voilà nous y sommes. Ça serait bien si on pouvait voir. Certains d'entre nous portent des lunettes. Et voilà donc. On parle de commentaires. Passons à la page 16 maintenant. Donc ça, on a vu, les responsabilités. Présidents de groupe. Et passons à la page 16. Voilà. Très bien.

Donc récemment, nous avons utilisé les décisions prises par consensus beaucoup plus que de par le passé. Et dans le règlement intérieur, cela n'est pas indiqué. Donc cela indique que pour les décisions par consensus, prises par courriel, donc c'est la même chose que si on était en personne. Donc ce n'est pas une loi. On a besoin de 80 % soutenant, donc pas plus de 20 % contre. Donc le consensus est défini par 80 % pour.

---

Donc Seun nous a indiqué que cela suppose — non excusez-moi. Il n’y avait pas de commentaires, là. Le commentaire de Seun était ailleurs. Donc pas de commentaires là-dessus.

Page 18. En ce qui concerne en bas de la page. Nous avons plusieurs sections dans notre intérieur pour nous indiquer comment les réunions de l’ALAC se déroulent. Elles sont ouvertes. Tout le monde peut y prendre la parole, mais le président priorisait la prise de parole et les membres du groupe qui sont membres formels du groupe prennent la parole en premier. Ils ont la priorité. Donc les réunions de l’équipe dirigeante ALT sont également ouvertes. Ça, ce n’était pas écrit en tant que tel. Et vous avez à l’écran cette décision qui dit que toutes les réunions sont ouvertes.

Si vous passez à la page suivante. Comment est-ce que l’on détermine l’ordre de prise de parole, donc ça, c’est une copie, si vous voulez. J’ai déplacé une partie du texte. Donc vous voyez la priorité de la prise de parole pour les membres de l’ALT. Je ne pense pas qu’on ait grand-chose à dire à ce sujet. Tijani, vous voulez prendre la parole ? Je vous la donne.

TIJANI BEN JEMAA :

Un petit point. La priorité doit être aux membres de l’ALT et après aux consultants de l’ALT parce que, en principe, si l’ALT doit procéder ou doit prendre une décision, il n’y a que ses membres qui pourront le faire.

---

ALAN GREENBERG : Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de le préciser à tel niveau de détail. Le président a le contrôle sur l'ordre de prise de parole, et donc le président de séance prendra la décision en fonction. S'il s'agit d'une question critique pour une des liaisons, il est tout à fait possible que cette liaison ait la priorité peut-être. Non ? Si on ne fait pas confiance au président pour procéder de manière adéquate, à ce moment-là, le président doit être éliminé. Et ça, on a des lois pour ça.

TIJANI BEN JEMAA : OK d'accord. On n'a pas besoin de mettre des règles. On fait confiance à tout le monde. Très bien. Mais il faut quand même avoir des règles claires de manière à ce qu'il n'y ait pas de malentendus. C'est tout.

ALAN GREENBERG : Est-ce qu'il faut clarifier ? Est-ce que vous êtes d'accord pour dire qu'il faudrait clarifier les choses ? Andrea.

ANDREA GLANDON : Sébastien souhaite savoir — en fait, il a une question, une proposition, par rapport au règlement intérieur. Est-ce qu'on pourrait ajouter un temps maximal pour l'obtention des résultats sur l'élection, la sélection, la consultation ?

ALAN GREENBERG : Heidi me parlait. Je n'ai rien entendu. Est-ce que vous pouvez répéter ?

---

ANDREA GLANDON : « J'ai une question par rapport au ROP. Est-ce qu'on pourrait ajouter un délai maximum pour obtenir les résultats surtout ce qui est élection, sélection, consultation » ?

Donc c'est une question de Sébastien.

ALAN GREENBERG : Étant donné que rien n'a été soulevé dans toute la période de discussion, étant donné qu'il n'y a rien dans notre plan en termes de changement dans ce domaine, à mon avis, ce n'est pas quelque chose qu'on peut ajouter maintenant. C'est effectivement une bonne idée, mais de ma propre expérience, je dois vous dire qu'il faut toujours qu'il y ait une échappatoire parce qu'il y a toujours des circonstances inhabituelles qui provoquent certains retards dans l'annonce des résultats. Encore une fois, le commentaire est tout à fait valide. Mais il est un petit peu trop tard pour ajouter une section totalement nouvelle.

Page 26. Donc une petite clarification. Premièrement, en principe, on a une période d'attente de sept jours pour les acceptations. Là, il est marqué que si les personnes ont déjà accepté ou décliné, on n'est pas obligé d'attendre les sept jours. Et la deuxième partie, c'est en cas de doute ou pour éviter tout doute, il y a deux règles qui sont contradictoires. Premièrement, s'il y a une majorité des membres d'ALAC qui vote, on peut déclarer un gagnant. Mais si on a trois personnes en concurrence qui se présentent et que les deux derniers

---

sont à égalité, on se retrouve dans cette situation. Par exemple, 13 votes un-un, il n’est pas très clair en cas de — est-ce qu’il y a la majorité ou alors ? Donc s’il y a majorité, le gagnant est déclaré. Ce n’est pas quelque chose qui va se produire très souvent, mais il faudrait quand même clarifier les choses. Je ne vois pas de commentaires.

Page 29. Donc la page suivante. Excusez-moi, je parlais de la mauvaise page. Est-ce qu’on pourrait revenir à la page 28, s’il vous plait ? Alors j’ai sauté quelque chose. Attendez., Effectivement, ça, c’est important.

En ce qui concerne le processus de sélection pour le Conseil, attendez un instant. Je suis perdu. C’est l’élection du président de séance. Alors là, la question, c’est que se passe-t-il s’il y a trois candidats comme président, ça, on n’a jamais eu ce problème. De temps à autre, il n’y a aucun candidat. Mais en tout cas, on n’en a jamais eu trois. S’il y en a trois et qu’il y a donc une concurrence, s’il y a deux candidats qui sont à égalité, que se passe-t-il ? Alors je vous avais donné deux options et là, ce qui est marqué, c’est s’il n’en reste qu’un candidat, ce candidat, eh bien il faut qu’on vote avec une option d’abstention pour ce candidat. Et le candidat doit toujours avoir la majorité des voix. Et les gens ont choisi l’option B, tous sans exception. Donc c’est celle que j’ai choisie.

27, changement mineur. On avait au début omis le personnel, c’est tout. On l’a rajouté.

28. le premier changement est relativement mineur. C’est simplement utiliser le bon terme pour remplacer le mauvais terme. Pour les

---

personnes qui font partie du NomCom, il s’agit de délégués et non pas de représentants. Et également ce changement permet de clarifier la procédure utilisée, qui a toujours été utilisée d’ailleurs pour nommer le délégué. Donc il s’agit de recommandations des RALO qui ensuite sont prises en compte par les RALO.

Alors, il y avait un autre changement avant. Oui. Si la sélection nécessite des critères complexes ou spécifiques, l’ALAC pourra former un sous-comité pour effectuer l’analyse et avancer la recommandation. Donc il y a plusieurs années, l’ALAC avait décidé d’avoir un comité de sélection pour les nominations. Et dans tous les cas où l’ALAC doit choisir, eh bien, c’est ce comité qui fait une recommandation auprès de l’ALAC qui peut l’accepter ou non. Parfois il y a des options pour l’ALAC. Parfois, le comité n’a pas d’options. Étant donné qu’à chaque fois qu’il y a une sélection, on s’adresse à ce comité, les procédures ne sont pas nécessairement complexes. Donc ceci ratifie le fait qu’on peut s’adresser à ce comité, même s’il ne s’agit pas de situation complexe. Mais si on a besoin de certains critères, cela permet simplement d’aligner le texte avec ce que nous faisons.

Judith avait suggéré qu’on nomme un comité. À mon avis, ce n’est pas nécessaire parce qu’il n’y a pas d’autre comité dans lequel on a un processus de nomination.

Alors, page suivante. Tijani, vous avez meilleure vue que moi. Est-ce que vous nous permettez de passer à la page 29 ? Alors, là, il y a correction d’une URL.

---

Par contre, le dernier paragraphe est important. Donc, ça, ça fait partie des critères de sélection du Conseil d'administration. Le processus qui existe, c'est qu'en fait les personnes remplissent une manifestation d'intérêt. Il y a un comité qui représente toutes les RALO, qui existe. Et ce comité, qui s'appelle comité d'évaluation des candidats au Conseil d'administration, le BCEC, crée donc l'ensemble des candidats. Il y a un processus de vote ainsi qu'une disposition, comme quoi les RALO peuvent prendre un candidat qui s'était proposé, qui n'avait pas réussi ; il peut faire partie de l'ensemble des candidats. Donc, si le BCEC a omis quelqu'un, a fait une erreur et omis quelqu'un qui, à notre avis, devrait vraiment être candidat, eh bien il est possible de rajouter ce candidat. Simplement là, le BCEC doit publier des informations sur le candidat de manière à ce que l'électorat ou les RALO puissent prendre une décision éclairée. Donc c'est une pratique qui existe sur deux des trois élections, mais qui a été suivie lors de la dernière élection. Pour nous, il est important d'ajouter ceci.

Ensuite, en haut de la page suivante. Certains candidats, s'ils ne réussissent pas, eh bien, on ne publie pas leur nom. Si par exemple je me présente et que je suis rejeté, je n'ai pas envie que tout le monde le sache. Donc le candidat aura l'option de dire, « je préfère que mes informations ne soient pas publiées si je ne réussis pas, si je ne suis pas élu ». Donc c'est une décision que la personne peut prendre. Y a-t-il des commentaires là-dessus ? Bien.

Le processus de pétition. À Olivier. Allez-y. Oui je vois que c'est le moment que vous interveniez.

---

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Rapidement. En ce qui concerne le RGPD et les candidats, si j’ai bien compris, les noms et toutes les informations personnelles du candidat sont sur la page publique. Il faudrait qu’il y ait des dispositions, par exemple de protéger par un mot de passe.

ALAIN GREENBERG : Ce n’est pas uniquement l’ALAC, parce que les RALO aussi sont impliqués dans ces élections.

J’ai demandé à l’ICANN de nous fournir un avis sur le RGPD, sur les questions de protection de la vie privée. Pour l’instant, nous n’avons pas ces informations. Donc à l’ALAC, effectivement, il faudra nous en occuper. D’ailleurs nous n’avons pas le droit — bon, nous avons le droit de dire « Est-ce que vous souhaitez que vos informations, vos coordonnées, vos informations privées soient publiées ? » et les gens ont le droit de dire non, et on ne peut pas changer leur privilège dans ce cas. Donc effectivement, on peut dire « ne pas publier », mais on reste éligible pour l’élection. Mais le problème c’est, comment est-ce qu’on le sait si votre nom n’est pas public. Là, on a un réel problème. Je ne sais pas comment on va résoudre ce problème. Ce n’est pas le moment de le faire, d’ailleurs. Mais nous publions les listes de diffusion avec des noms, des adresses e-mail ; il y a tout un tas de choses qui sont publiques, des pages wiki où les gens publient certaines choses. Comment se fait-il qu’on ne soit pas conforme au RGPD ? Bon.

---

Revenons au processus de pétition. Alors, le concept de la pétition a été introduit pour s’occuper de la question suivante. S’il y a des ensembles dans la communauté d’At-Large qui pensent que le BCEC est composé de personnes qui ont fait des erreurs, qui ont omis un excellent candidat, à ce moment-là, les RALO peuvent reposer ce candidat. Et donc ce qu’il faut pour cela, c’est trois RALO. Trois RALO qui se mettent d’accord là-dessus. Si chacune de ces RALO se dit que vraiment ce candidat il devrait y être, c’est un bon candidat, ça peut se faire.

Donc la dernière fois, il y a une pétition qui a été faite par une RALO. Et donc, il y avait une question, parce que si c’est une seule RALO qui l’a reproposée, est-ce que les autres RALO doivent reprendre en compte ce candidat ? Cheryl à l’époque était présente. Et l’intention de base, c’est que chacune des RALO doit vraiment, vraiment, soutenir cette proposition. Ce n’est pas simplement de cocher dans la case et dire oui pourquoi pas. Donc là, la procédure clarifie un petit peu les choses. Il faut un certain temps parce que la RALO doit informer les autres. Et puis les autres RALO devront reconsidérer la personne. Donc cela prend du temps.

Ensuite, il y a eu toute une discussion là-dessus. Et certains membres de l’ALAC et certaines personnes qui ne sont pas membres de l’ALAC ont vraiment souhaité omettre toute cette pétition, toute cette idée ; c’est une bonne idée d’accord, mais on n’en a pas besoin. La BCEC, elle a été sélectionnée par nous, donc faisons confiance à ces personnes.

---

Personnellement, je suis d’accord avec ce point de vue, mais cela reflète à un réel changement de la procédure. Et je pense qu’on ne peut pas prendre de décision rapidement là-dessus. Si vraiment l’ALAC pense que c’est important, je crois qu’il faut y réfléchir. Tijani était président du comité qui s’occupe de toutes les élections et a également suggéré quatre ou cinq options de sélection du membre du Conseil qui apporteraient des changements et je pense que toutes doivent être reprises en compte. C’est une discussion qui doit avoir lieu à mon avis. Et ce qu’il nous faudra décider, c’est est-ce que nous souhaitons passer notre temps sur la question de la sélection du membre du Conseil ou sur autre chose. C’est une question de temps, de ressources.

Donc voilà la proposition. Il n’y a rien qui a été dit sur la liste entre-temps si ce n’est que de se poser la question de savoir si oui ou non, la procédure est nécessaire.

Alors, Tijani a levé la main, allez-y Tijani.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci beaucoup, Alan. Donc Alan, j’étais présent lorsque la question de la définition de la sélection des membres du Conseil a eu lieu. Je suis arrivé en cours, mais j’y étais. Mais j’étais contre la décision au début et vous m’avez convaincu. J’ai accepté.

Aujourd’hui, ce que nous disons, c’est que nous avons besoin que les RALO décident. Alors, actuellement, ce qui se passe, c’est que si le président ou si les dirigeants ne le souhaitent pas, ils ne font rien. Et à

---

ce moment-là, si rien n'est fait, c'est-à-dire que les RALO ne le souhaitent pas. À mon avis, ce n'est pas mon point de vue. Si on garde la pétition, eh bien, c'est les RALO qui décident. Ce n'est pas les présidents ; ce n'est pas les dirigeants. C'est ça la différence entre ce que je pense et ce que pense Alan. J'aurais vraiment voulu qu'on en parle maintenant, mais je suis d'accord ; ce n'est pas vraiment le bon moment. Mais pour moi, c'est très important. Et entre les politiques et les élections, ce sont deux choses importantes, parce que c'est en 2020 qu'il faudra reprendre une décision par rapport aux élections. Il faut absolument être prêt à l'avance. Il faut le faire pas par rapport aux personnes, par rapport au candidat. Il faut le faire maintenant de manière à différencier les deux questions.

ALAN GREENBERG :

Peut-être que je vous ai convaincu, mais, pour moi, j'ai simplement pensé que — au début je trouvais que c'était une règle idiote, mais la communauté l'a vraiment soutenue, l'a vraiment appuyée, donc voilà pourquoi je vous ai convaincu. En tout cas, on passe à cette question au prochain ALAC.

Alors, Andrea, Dave, et n'oublions pas que nous entamons la partie CPWG.

ANDREA GLANDON :

Question de Sébastien. « Une RALO n'a pas d'obligation d'agir en lien avec une pétition au sein d'une autre RALO ». Et deuxièmement, un commentaire, « Je pense vraiment que le minimum, pour une RALO,

---

c'est de répondre à une proposition de n'importe quelle autre RALO ».  
Donc la première partie c'était une proposition de texte.

ALAN GREENBERG :

Donc ce qu'il suggère, c'est que nous disions que chaque RALO doit répondre ? Je suis d'accord. Il suggère comme Tijani, à mon avis, que la RALO doit voter. Alors si la RALO ne souhaite pas le faire, nous n'avons aucun contrôle là-dessus. Je ne sais pas ce qu'on ferait à ce moment-là. Bon. Nous n'allons pas aller plus loin en termes de changements ; soit le changement est accepté, soit on l'élimine et nous voterons mercredi par rapport à ça.

Alors je crois que nous en sommes à la page 30. Non ? C'est bon ? Elle est faite ? Dave, allez-y.

DAVE KISSOONDOYAL :

Je pense que cette proposition de changement est très importante. Donc par exemple, nous avons cinq RALO et chacune des RALO soutient un candidat. Donc il y aura une pétition pour cinq candidats. Selon ce qui est proposé par Alan, il faut que ce soit clair : si trois sur les cinq RALO soutiennent un candidat, cette partie-là doit être très claire.

ALAN GREENBERG :

Je pense que c'est clair, Dave.

---

DAVE KISSOONDOYAL : Non pas du tout. « Si une RALO pense que ». Donc une RALO ; nous en avons cinq. Donc si AFRALO décide que mon candidat est bien, si EURALO décide que mon candidat est bien, eh bien, il faut qu’il y ait une pétition sur cinq candidats. Donc dans le texte, il faut que ce soit clair. S’il y a trois RALO qui décident qu’un candidat spécifique doit être présenté, eh bien, il faut que ce soit clair.

ALAN GREENBERG : Oui, mais au point 3, les candidats seront ajoutés seulement s’ils sont appuyés par le biais d’un vote officiel par au moins trois des cinq RALO. Je pense que c’est clair. Donc je parle du point 3 ; 19.9.3 qui explique ce que doivent faire les RALO. Alors que le 19.9.1 c’est donc autre chose. Le point 3 c’est les conditions.

À la page 32, section 19.11.8 ; donc Seun n’était pas d’accord avec cela. Je vais essayer de vous expliquer pourquoi il n’était pas d’accord. Nous avons une autre clause auparavant. Les votes de l’ALAC, il y a toujours — il y a la possibilité d’avoir une possibilité d’abstention ; une option abstention. Et cela indique que cela devrait s’appliquer à la sélection des membres du Conseil d’administration. Mais nous n’avons que... nous nous limitons à trois candidats. Nous avons un mécanisme de vote à la proportionnelle. Première priorité, deuxième, troisième et ainsi de suite. Et ce type de mécanisme de vote ne nous permet pas de nous abstenir. Comment est-ce qu’on peut mettre sur une liste de priorités l’abstention ? Donc, le problème est que les règles de sélection disent que vous devez avoir une majorité de ceux qui votent, donc on ne compte que les « oui », si vous voulez. On ne

---

compte pas l'abstention ou le nom. Seun pense que l'abstention, cela requerrait un changement des règles sur comment on reconnaît le vainqueur donc des élections. Et ça, c'est un changement substantiel. Et donc est-ce que nous incluons ou pas ce paragraphe au sujet de l'obtention ? Si on ne garde pas, ce paragraphe sur l'abstention doit inclure une option abstention ; ça va s'appliquer à toutes les commissions dans le cadre des élections, si on met abstention ou pas.

Donc, Tijani en fait beaucoup à ce sujet également. Donc la question qui se pose, c'est est-ce qu'on inclut ce paragraphe ou pas ?

TIJANI BEN JEMAA :

Donc ma proposition, c'est qu'étant donné qu'on est d'accord pour que tout ce qui a trait à la sélection des membres du Conseil d'administration doive être débattu plus tard et que les règles doivent être adoptées plus tard, avant la prochaine série de sélection, tout ce qui est en rapport avec cette sélection doit être gardé tel quel. Donc cela ne s'appliquerait pas à la sélection des membres du Conseil d'administration.

ALAN GREENBERG :

Donc c'est ce que vous suggérez. Très bien.

Donc qu'est-ce qui reste à ce moment-là ? À la page 34. Attendez. Il y avait quelque chose à la page 33. En bas de la page 33. Page 32, pardon.

---

Alors ça, c'est sur la révocation des nominations de l'ALAC. Par exemple, vous n'êtes plus liaison à quoi que ce soit, donc on révoque. Est-ce que cela révoque la sélection d'un membre du Conseil d'administration ? Une nouvelle fois, c'est l'un des conflits qui existent avec le règlement intérieur et les textes statutaires de l'ICANN.

Donc à la page 34, il y a quelques changements en rapport avec la communauté habilitée et le pouvoir de la communauté habilitée pour approuver ou rejeter des budgets, retirer ou rejeter un Conseil d'administration tout entier ou des membres du Conseil d'administration. Donc pour cela, on doit approuver des textes sur la responsabilité de l'ICANN. Et il y avait plusieurs clauses qui avaient été mises en place pour la transition. Je ne sais pas si vous vous rappelez tous de cela. Nous avons pensé qu'il devait y avoir une transition de l'IANA du Département américain du commerce vers l'ICANN, et ça, ça dépendait de la responsabilité de l'organisation ICANN. Et nous devions donc dire que si les textes statutaires allaient être approuvés, eh bien, on devait avoir des textes à ce niveau concernant ceci. C'était tout un processus. Une autre clause nous indique que dès que nous avons ce nouveau règlement intérieur, eh bien, les membres du Conseil d'administration n'étaient plus membres du Conseil d'administration. Parce qu'on devait renommer les membres du Conseil d'administration, il y avait donc une véritable transition qui s'est faite, transition en douceur, mais là, on essaie dans ces textes de remettre cela un petit peu à jour et de nettoyer un petit peu les textes.

Bon. Moi je n'aime pas changer les numéros de clauses, donc je vais laisser les mêmes numéros de section. Donc s'il n'y a pas d'omission,

---

le changement substantif unique que nous voyons ici, c’est dans la section 24.3 qui nous dit que l’ALAC, donc le président de l’ALAC par défaut, sur instruction de l’ALAC, parce que c’est l’ALAC qui prend la décision ; l’action ce n’est pas le président ou la présidente. Mais il y a une exception. Avec la structure légale que nous utilisons dans les lois californiennes, eh bien, la communauté habilitée, les membres de la communauté habilitée doivent nommer les membres du Conseil d’administration. Et par exemple, si nous avons sélectionné Léon au Conseil d’administration, eh bien, le NomCom doit l’accepter, les autres AC également. Donc on n’a pas de pouvoir à ces niveaux et on n’est pas en violation de nos propres règles.

Donc oui, excusez-moi. Le représentant, pas le président. Et voilà. Donc en résumé, nous avons parlé, en effet, des ALS européennes. Une note en bas de page pour les membres affiliés. Et nous allons donc mettre au vote de l’ALAC cela, ces deux changements associés avec la sélection des membres du Conseil d’administration ou pas. Et on votera ensuite sur le texte final. Donc merci beaucoup.

Jonathan, je m’excuse beaucoup d’avoir pris beaucoup sur votre temps imparti.

Donc, à ce point, nous avons encore 30 minutes dans la deuxième partie, et on pourra donc utiliser ces 30 minutes pour parler un petit peu plus. Je crois que c’est quelque chose d’important de parler de ces politiques considérées et de ce groupe de travail. Donc pour être clair, en toute conscience, je pense que nous devons nettoyer un petit

---

peu ce texte. Je ne voulais pas laisser à Maureen qui donc me succède tous ces points.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Eh bien, bon après-midi. Olivier Crépin Leblond au micro ; avec Jonathan Zuck, nous sommes coprésidents du CPWG du groupe de travail pour les politiques consolidées. Il y a plusieurs groupes de travail qui ainsi se réunissent et nous allons présenter cela. Je ne sais pas si tout le monde est au courant de ce CPWG.

Ce groupe de travail travaille avec toutes les questions de politiques, des politiques qui impactent la ccNSO, la GNSO, tout ce qui se passe par rapport aux réponses au commentaire public. Nous avons des réunions hebdomadaires depuis quelque temps. Je vais parler un petit peu plus près du micro. Ce micro est un petit peu fatigué. Donc on suit de près le PDP accéléré donc sur les problèmes du RGPD et les procédures ultérieures également. Ce groupe de travail des procédures ultérieures et de la GNSO également est beaucoup d’autres points, beaucoup d’autres politiques. Donc je vais passer la parole à Jonathan Zuck qui va nous faire une petite présentation sur le développement des politiques At-Large. Vous avez la parole Jonathan Zuck.

JONATHAN ZUCK : Oui merci beaucoup. Moi j’ai une voix beaucoup plus fraîche et je crois que la meilleure manière d’accomplir différents points dans différents débats qui existent sur les politiques, comment plus engager les

---

personnes dans le développement de politiques, comment mieux communiquer, ces deux différents processus, voir ce que nous voulons indiquer et comment, quelles méthodes nous utilisons, comment se joue la participation à la GNSO ou bien entre communautés, donc comment faire en sorte qu'on ait plus de personnes qui participent aux processus et quelle est la représentation, comment on peut améliorer la représentation également. Donc ça, c'est un transparent que j'avais présenté à une autre réunion de l'ICANN sur ce processus. On essaye véritablement de plus engager les RALO, par exemple, à ce processus de développement des politiques.

Le premier transparent représente un petit peu la lutte qu'il y a entre les parties contractantes et les entreprises ; et les utilisateurs finaux sont au milieu, vous voyez le nounours qui souffre un petit peu.

Et en haut, vous avez le NCSG qui flotte un petit peu, comme un ange dans le ciel. Donc, comment mieux représenter les intérêts de l'ourson qui est au milieu. Donc ce sont les utilisateurs finaux. Ce que cela symbolise.

Les objectifs que nous essayons d'atteindre, c'est d'avoir une persistance dans la perspective, avoir une cohérence qui existe [inaudible] par exemple la position d'At-Large sur X, Y ou Z, sur tous les points. Et que tout le monde puisse participer, effectuer son travail d'évangélisation dirons-nous. Donc la communauté At-Large a besoin d'être sélective, d'être concentrée et cohérente. Concentrée sur les problèmes, cohérente autant que faire se peut. On représente non pas des points de vue personnels, mais on représente les points de vue

---

d’At-Large. Idéalement, lorsque vous travaillez dans un groupe de travail, vous représentez At-Large. Vous essayez de promouvoir la position obtenue par consensus, la position d’At-Large. C’est ce que vous défendez. Et le reste du temps, on est tout simplement des personnes avec nos points de vue personnels.

Donc, j’ai déjà parlé de cet entonnoir qui existe. Donc nous avons le cadre de l’ICANN, tout d’abord, en haut, et c’est un système de filtre si vous voulez. On a parfois des points de vue très forts sur la neutralité de l’Internet par exemple. Mais ça, ça ne fait pas partie. Ça n’entre pas dans le cadre de l’ICANN, la neutralité de l’Internet.

Donc deuxièmement, donc, Alan nous a parlé de cela. Est-ce qu’il y a une perspective unique de l’utilisateur final ou pas ? Est-ce que c’est un exercice de ce type ? On essaye de développer une position sur un point parce que notre voix n’est pas représentée. Il n’y a pas — il n’y a pas un point de représentation des utilisateurs finaux. Donc est-ce qu’on peut atteindre le consensus ? Et quelles sont les ressources à notre disposition que nous pouvons affecter pour les commentaires, pour préparer des commentaires, pour donner la parole aux personnes qui sont engagées dans les groupes de travail ? Donc vous voyez, ça, c’est un entonnoir. Et donc il y a de moins en moins. Donc les ressources représentent moins que le cadre qui est beaucoup plus large de l’ICANN que vous avez plus haut.

La participation aux groupes de travail, l’idée c’est que — d’affecter les ressources intentionnellement, pas au hasard. On essaye d’identifier quels sont les groupes de travail qui font sens pour At-Large, où At-

---

Large veut être représentée. Donc on affecte des ressources plutôt que de dire aller faire ce que vous pouvez faire et donnez-nous des comptes-rendus. On essaie donc d’être précis dans notre travail et d’envoyer pour efficacité des représentants pour représenter nos points de vue dans les groupes de travail, pour faire des comptes-rendus néanmoins, et puis d’utiliser ces retours, ces points de vue, pour mieux débattre, pour redévelopper un consensus sur certains points grâce à nos représentants qui ont assisté au travail d’autres groupes. Donc il faut que ça fasse sens, il faut absolument être sûr que ce travail soit utile, que ça soit un processus utile.

Donc et on recommence à zéro. Ça repart avec le renvoi de nouveaux représentants dans nos groupes de travail. Donc lorsque l’on voit le CPWG, le groupe de travail sur les politiques consolidées, eh bien, comme on l’a décrit un petit peu plus tôt avec Olivier, nous essayons de bâtir l’avion alors qu’on est en vol, et on risque d’avoir une aile qui tombe. Mais on essaye de comprendre véritablement une méthodologie qui soit des plus utiles, la développer, développer un processus, faciliter le processus pour bâtir le consensus, diffuser des messages auprès des RALO. C’est pour cela que la conversation est importante avec les leaders régionaux, parce qu’on a besoin de votre participation et des mécanismes que vous avez déjà pour travailler au consensus dans vos unités constitutives. Donc pour les groupes de travail, avoir des points de communication et s’assurer que tout se passe bien avec ce modèle de filtre, d’entonnoir, que ça fasse sens pour At-Large de commenter lorsque nécessaire et essayer de lancer les commentaires.

---

Donc ce n’est pas une unité qui prend des décisions, mais qui fait des recommandations, qui formule des recommandations, qui effectue des commentaires, avec un flux de travail pour ces commentaires publics, une organisation de travail qui existe. Le personnel nous aide beaucoup avec le wiki et la publication de commentaires publics. Et c’est important que la communauté soit bien au courant et suive cela de très près.

Alan, vous m’avez parfois indiqué qu’il y a un changement de libellé, de texte. C’est important de bien suivre quels sont les commentaires publics. Donc c’est très dispersé comme processus. Donc ce que je recommanderais, c’est que le personnel apporte les nouveaux commentaires au groupe de travail des politiques consolidées, le CPWG, qu’il fasse par la suite des recommandations sur la manière de commenter et indique donc quoi dire. Donc quelle est notre proposition générale sur le problème soulevé par le commentaire public, et la communauté, par l’intermédiaire des RALO, la réaction de la communauté et ses recommandations doivent être rapides de manière à avoir un retour rapide, un feed-back rapide sur ces recommandations. Est-ce que ça nous préoccupe ? Est-ce qu’on va avoir une position forte là-dessus ? Donc, donner au CPWG votre approche. S’il y a un consensus. Si c’est un oui, il faut définir qui sera le rédacteur, utiliser le wiki et continuer comme on l’a fait aujourd’hui avec des révisions et des modifications au texte.

Voilà ce que nous proposons et ce dont nous devons débattre avec les leaders régionaux aujourd’hui. [Inaudible] pas si j’ai un autre transparent.

---

Il s’agit peut-être après de la question financière, mais voilà pour la proposition. Je ne sais pas s’il y a une autre diapositive. Il n’y en a pas. Très bien. J’ai terminé. Vous savez, des fois c’est très tôt le matin. Je ne sais pas. J’ai peut-être mis un point d’interrogation ou une devinette. Mais voilà pour la proposition. Holly, allez-y.

HOLLY RAICHE :

J’aimerais simplement un petit peu rassembler ce que j’ai à dire, toutes mes pensées là-dessus. Il me semble que les RALO se retrouvent tous les mois, donc pourquoi ne pas avoir une partie critique pour discuter des politiques. Tijani a également évoqué le fait qu’il y a des Webinaires sur le renforcement des capacités, sur pratiquement tout. Donc s’il y a un sujet qui se présente, peut-être avoir une séance particulière pendant laquelle on dit, bon nous avons déjà parlé de cette question. Voilà quelle la question et voir un petit peu quel est l’intérêt avant de passer au groupe de travail général. Merci.

JONATHAN ZUCK :

Merci, Holly. C’est une bonne suggestion. Mais ma réaction ou plutôt ma préoccupation principale, c’est que c’est une question de temps. Donc si vous avez un commentaire public qui sort, il y a un certain nombre de jours pour répondre. Et donc ce qui m’intéresserait, c’est qu’on s’occupe des sujets plus larges du point de vue mensuel. Identifier ces sujets, c’est un exercice intéressant qu’il faudrait peut-être faire. Mais il y a un processus immédiat également, qui va être de rejoindre les dirigeants régionaux. Je ne sais pas, un questionnaire,

---

quelque chose qui nous permette d’avoir des réponses rapides de manière à ce que le processus soit plus en temps réel en fait, je ne sais pas.

Je ne sais pas si je suis l’ordre de prise de parole.

ALAIN GREENBERG :

Alors, moi-même, Satish, Marita, Tijani et John. Et Hadia.

Par rapport à ce qu’on doit faire maintenant, à un moment, on envoyait des messages et on disait est-ce que quelqu’un peut bien prendre des notes. Et puis, avant de par le commentaire, j’espère qu’on ne pose plus de questions comme ça.

Premièrement, y a-t-il un intérêt. Alors je suggère de ne pas d’abord publier une première version et ensuite passer aux commentaires. Donc le point de vue, parce que la personne qui s’occupe de la première version ne doit pas l’écrire de son propre point de vue. S’il y a des personnes qui ont des suggestions à faire.

JONATHAN ZUCK :

Est-ce que je peux vous faire un feed-back ? J’ai l’impression que vous avez pas mal de choses à dire, mais ce que j’essaye de faire, et peut-être que c’est trop autoritaire ce que je suis en train de faire, mais ce que j’essaye de faire, c’est d’introduire le CPWG dans le processus, d’avoir un consensus là-dessus. Et après, on aurait une proposition et les gens pourraient répondre. Donc il n’y a pas de situation où il y aura

---

une personne qui va rédiger quelque chose sur la base de son point de vue.

ALAIN GREENBERG : Oui. Mais vous avez dit qu’il y aura quelqu’un qui rédigera la première version et ensuite commentaires. Moi, je pense qu’il faut faire attention à la formalisation. La première version, c’est ça le problème.

JONATHAN ZUCK : Oui et c’est pour ça qu’on parle du point de vue de la communauté.

ALAIN GREENBERG : Je vais être concis, mais de passer en revue tous mes points. Alors ça y est. Je suis perdu maintenant.

JONATHAN ZUCK : C’est de ma faute.

ALAN GREENBERG : La perspective unique de la communauté. Alors si on a une perspective unique, très bien. Mais si nous sommes vraiment uniques, on perdra peut-être la bataille. Si nous ne sommes d’accord avec personne. Très souvent, on essaie de voir les points communs, d’identifier les points communs avec d’autres groupes, et donc, nous ne sommes plus uniques et nous pouvons simplement prendre la parole dans le même sens que le SSAC ou le GAC ou, etc. Donc s’il y a quelque chose d’unique, très bien, mais parfois ce n’est pas le cas.

---

Alors si la question c'est est-ce que le DNSSEC doit fonctionner, moi je suis d'accord. Oui. Mais ce n'est pas du tout unique à nous. C'est pourtant intéressant pour les utilisateurs finaux. Donc l'idée, c'est de trouver des partenaires parce qu'on réussira mieux si on est plusieurs à parler dans le même sens.

En termes de cohérence, vous savez, At-Large est très cohérent. Parfois, quand même, on n'est pas d'accord. C'est comme ça. Parfois, on n'aura pas la cohérence. Le roulement de la KSK, voilà. C'était le cas. On s'est retrouvé avec deux groupes qui vraiment avaient leurs propres points de vue.

JONATHAN ZUCK : Alors, à ce moment-là, ça veut dire qu'il n'y a pas de point de vue At-Large sur le roulement de KSK.

ALAN GREENBERG : Parfois, c'est comme ça.

JONATHAN ZUCK : Oui. Très bien.

ALAN GREENBERG : Et enfin, je comprends bien ce que vous dites avec la question de l'avion et de la réparation en plein vol. Nous avons passé plusieurs années avec un groupe de secours qui s'appelait autre chose, mais qui

---

fonctionne également comme le CPWG parce qu'il est modelé sur ceci. Et il s'agissait de la redevabilité de l'ICANN et de la transparence. Et malheureusement, dans le domaine des politiques, nous n'avons pas utilisé ce mécanisme. Mais le mécanisme a bien fonctionné par le passé. Souvent, les points de vue étaient très divergents de ceux du reste de la communauté, et on pouvait dire l'ALAC croit que et l'At-Large crois que, etc. On pouvait le faire parce qu'on avait le soutien. On peut le faire. Maintenant, il faut travailler sur des choses plus transitoires.

Le commentaire dont je ne me souvenais pas tout à l'heure, la période de commentaire public, souvent, nous avons quatre à cinq semaines de délai. Donc on ne peut pas consulter pendant beaucoup de semaines. Si le CPWG se retrouve une semaine. Ensuite, les RALO, mais les RALO souvent ne se retrouvent qu'une fois par mois. Donc, attention aux étapes, parce qu'il y a des problèmes de délais de prise de décision.

JONATHAN ZUCK :

Oui effectivement. La rapidité de l'Internet, ce serait bien qu'elle soit intégrée dans le processus byzantin de l'At-Large. Désolé de faire cette recommandation. Mais je sais bien qu'on ne peut pas attendre un mois pour parler. Comment faire, justement, pour qu'on ait un feedback en live, dans l'immédiat, de manière à ce que nous puissions vraiment être surs d'avoir le consensus ?

Alors je ne sais pas à qui on passe maintenant ?

ALAIN GREENBERG : Satish.

SATISH BABU : Merci, Alan. De très haut niveau, il y a eu beaucoup d’innovations dans l’ALAC, mais je crois que le CPWG est extrêmement utile. Et donc, j’aimerais remercier les dirigeants, les coprésidents de ce groupe de travail pour cette initiative. Le problème, par contre, que j’ai, c’est que, personnellement, je suis très heureux de voir ce qui est mis en place. Maureen m’avait un peu expliqué qu’on pouvait avoir davantage de participation des participants, justement, tout le public que nous représentons. J’ai envoyé un e-mail deux fois, mais il y a toujours les mêmes personnes qui sont très actives. Jocelyne par exemple. Mais à part ça, on a du mal à avoir une participation de masse au CPWG.

Ce n’est pas une question pour les coprésidents ; c’est une question pour le reste du groupe. Comment, vraiment, pouvons-nous exploiter au maximum l’avantage que représente le CPWG. Comment augmenter la participation à l’At-Large ?

Deuxième chose. En Asie-Pacifique, nous célébrons notre diversité. Nous sommes très diversifiés en termes d’historique, de personnes, etc., mais nous disons, « il faut qu’il y ait une seule opinion en termes de politiques ». Donc comment pouvons-nous coexister dans cette diversité si justement nous ne représentons qu’une seule opinion ?

JONATHAN ZUCK :

Alors votre question s’adresse à moi ? La question est très large. Ce que je ne propose pas nécessairement, c’est que nous transformons le CPWG en une réplique de toute la communauté At-Large. Ce que j’essaye de voir c’est comment le CPWG peut être l’archer, peut-être le dirigeant, l’infanterie, parce qu’il est tout un tas d’exercices qui existe au sein du CPWG, et nous vous demandons à vous de rassembler les opinions des gens que vous représentez. Ça n’a rien à voir — enfin, ce n’est pas du tout donc de rédiger des textes, etc., mais nous avons différentes personnalités ; nous avons une diversité. Tout ceci serait bien amélioré si on avait un cadre de travail qui nous permette en fait de prouver nos décisions en montrant que nous avons le soutien d’un grand nombre. Et si on arrivait à le faire dans des délais adéquats, ce serait vraiment quelque chose d’extraordinaire, de très utile.

Alors par rapport à votre deuxième question, moi, j’ai mon propre point de vue par rapport à ça. Et j’aimerais qu’on en parle davantage. C’est l’idée de la diversité et de la cohérence, et est-ce que c’est contraire.

Mon point de vue, c’est que l’At-Large en tant qu’organisation et l’ALAC en tant qu’organisation seraient plus efficaces si on pouvait présenter un point de vue très fort plutôt que de dire « oui, il y a des gens qui pensent comme ça, il y en a d’autres qui pensent comme ça, », etc. Parce qu’à ce moment-là, la communauté ne sait pas quoi faire avec ce genre de propositions. Donc si on n’a pas d’opinion très forte par rapport à quelque chose, eh bien, cela veut dire qu’il faut peut-être demander aux utilisateurs finaux de s’en occuper plutôt que

---

ce soit une question qui soit résolue par notre communauté, notre At-Large.

Par contre, s’il y a consensus, eh bien, nous pourrions être beaucoup plus influents parce que nous aurons fait l’exercice rigoureux qui nous permettra d’identifier le consensus. C’est difficile. Mais si on fait ce travail, cela veut dire que les gens seront davantage enclins à nous écouter.

Donc ça, c’est mon point de vue, mais bien sûr que la conversation est ouverte. Je vous écoute.

Donc nous bénéficions de la diversité, c’est clair, mais il nous faut également arriver à rassembler cette diversité et, autant que possible, à avoir des opinions cohérentes.

ALAN GREENBERG : Alors il reste pas mal de gens qui souhaitent prendre la parole, mais nous avons une pause-café. Donc s’il vous plait, soyez brefs.

JONATHAN ZUCK : Alors je vais être aussi bref que ce que j’ai pu observer par rapport aux autres personnes qui se sont déjà exprimées.

ALAIN GREENBERG : Alors nous avons maintenant Marita ; nous allons lancer le chronomètre.

MARITA MOLL :

Sur votre dernier tableau, donc point de vue unique, je suis d’accord. Si nous avons un point de vue unique, nous devons le présenter. Mais comme l’a dit Alan, nous devons collaborer avec d’autres groupes. C’est très important. Nous devons voir où est-ce que nous sommes d’accord avec les autres groupes, et, en fait, devenir leurs alliés parce que cela vous aidera par rapport à votre problème précédent ; la question des relations publiques.

Autre chose que je souhaitais mentionner, votre idée est excellente du point de vue idéaliste. Mais après, comment pouvons-nous prendre cette question et la communiquer à nos membres, parce que les gens ne connaissent pas notre langage. Ils n’ont pas les connaissances nécessaires. Et donc les personnes qui s’en occuperont devront réfléchir à comment communiquer ce message, et c’est ça qui sera difficile à mon avis.

JONATHAN ZUCK :

Oui, ce sera très difficile. Et ce qui se passe au sein du CPWG, c’est qu’on se rend compte que même lorsqu’on se retrouve et qu’on s’appelle les uns les autres, tout le monde n’a pas les documents. Ce n’est pas possible. Et donc même pour les personnes qui sont expertes, on n’est parfois pas tous au même point.

Alors, en ce qui concerne l’At-Large, l’At-Large, ce que je ne veux pas dire, c’est qu’on s’exprime uniquement quand on a une proposition unique. Mais ce que je veux dire c’est la perspective unique, c’est ça qui est important. Si, par exemple, nous appuyons une proposition de l’IPC, notre perspective des utilisateurs finaux est importante, mais

---

ajoutons-nous quelque chose à la discussion ? Quelque chose qui n’a pas encore été dit ? Sinon, à ce moment-là, on a simplement un commentaire à faire en disant en trois lignes ce que nous sommes d’accord. Mais si nous avons vraiment un commentaire à faire, ça veut dire que nous avons quelque chose à ajouter à la discussion.

ALAIN GREENBERG :

Tijani, ensuite. Alors je demande à chacun de nous dire si, oui ou non, vous avez besoin d’une réponse, parce qu’on n’a pas le temps de tout faire.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci, Alan. Je propose que vous preniez toutes les questions, et ensuite que vous répondiez à la fin. Sinon, on aura des problèmes. On n’aura pas assez de temps.

Attendez. Je n’ai pas encore posé la question.

Si tous les membres d’At-Large peuvent faire partie du CPWG, à ce moment-là, je signe ; je suis d’accord sur tout. Mais je sais que ce n’est pas votre intention parce que ce n’est pas possible. Et parce que ce n’est pas efficace. Donc, étant donné cet état des choses, j’ai deux commentaires à faire.

Premièrement, l’opinion de l’At-Large n’est pas l’opinion du CPWG. Donc, certes, nous pouvons travailler au CPWG, mais il faut également consulter les régions, les RALO. Et donc, cette consultation doit être efficace. Qu’est-ce que cela veut dire ? Si nous n’avons pas un feed-

---

back immédiat, si, par exemple, quelqu’un, un jour, se rend compte qu’il n’a pas fait de commentaires, mais qu’il veut rédiger quelque chose, eh bien, on ne peut pas limiter la prise de notes aux membres du CPWG. Ça doit être ouvert à tous.

Et ensuite, tout le monde peut faire des commentaires même si l’At-Large ou l’ICANN a fait un commentaire. Donc ce n’est pas un problème. On peut être en désaccord, mais il faut être cohérent et divers, diversifié. On ne peut pas choisir entre les deux. Il faut être les deux.

ALAIN GREENBERG :

John ensuite.

JOHN LAPRISE :

Alors, moi, j’aimerais mettre ma casquette de médias sociaux. On a procédé un peu de la même manière. Nous avons donc reporté certaines des responsabilités sur les RALO. Nous avons des dirigeants au niveau des RALO qui s’occupent du contenu partagé, de la langue partagée au niveau local et au niveau plus mondial. Le personnel s’occupe du contenu qui est partagé et qui est d’intérêt mondial. Donc je ne sais pas si ça, c’est quelque chose qui pourrait être utile. C’était utile au début, mais voilà. Pas de réponse nécessaire en tout cas.

ALAIN GREENBERG :

Hadia.

---

HADIA ELMINIAWI :                   Donc j’aimerais d’abord remercier l’équipe dirigeante du CPWG. Et j’aimerais également suggérer de mettre un point après le premier.

Donc tout d’abord, le personnel amène de nouveaux commentaires au CPWG, et ensuite, le CPWG pourrait demander quels sont les commentaires des RALO. Ensuite, nous collectons ces commentaires des RALO, et ensuite, troisième étape, donc avec le CPWG qui fait des recommandations, à savoir si on fait un commentaire ou pas.

Donc pour moi, il y a une étape supplémentaire avant que le CPWG fasse une recommandation sur un sujet spécifique. Ceci voudra donc dire qu’on a un commentaire des RALO.

ALAIN GREENBERG :                   Et combien de temps faudrait-il donner au RALO pour répondre ?

HADIA ELMINIAWI :                   Cinq ou six jours, je pense. Ce n’est pas énorme, mais elles pourraient avoir donc juste ce temps-là. C’est peut-être trop long, je ne sais pas.

DAVE KISSOONDOYAL :               J’aimerais d’abord remercier les coprésidents du CPWG. Je crois que ce CPWG permettra le processus de commentaires sur le développement de politiques, parce que le CPWG peut déjà faire le travail de base, décider de ce qui sera délivré à l’At-Large, parce qu’ils savent exactement ce qui sera utile, quels sont les commentaires qui sont nécessaires ou non. Donc ils font le travail de base. Ils font leurs recommandations. Après la recommandation, il y a rédaction de la

---

première version. Et ce n’est pas grave si cette première rédaction est motivée du point de vue individuel parce qu’on peut changer cette première version.

Pour moi, ce n’est pas nocif ; ce n’est pas un problème parce que, de toute façon, on va la retravailler. Ça permet au moins de lancer la discussion. Et ensuite, donc, on en parle et on a une discussion et une version finale.

ALAIN GREENBERG :

J’aimerais répondre à toutes les personnes qui sont intervenues. Les problèmes que nous avons maintenant pour avoir des points de vue, c’est que les gens ne savent pas de quoi on parle. Les gens qui sont dans nos listes ne sont pas nécessairement les bonnes personnes et c’est ça le point 2 dans la révision de l’At-Large.

Soyons entendus ; soyons compris.

Nous avons ensuite Maureen, et ce sera la fin des questions. Ah, Olivier. Je ne sais pas si on a le temps. Nous n’avons pratiquement plus de temps. Quatre minutes et nous avons Greg qui est là, qui va nous faire une présentation d’une demi-heure.

MAUREEN HILYARD :

Je voudrais donc faire un commentaire sur la diversité et la cohérence. Tout particulièrement, si c’est un problème en rapport avec les utilisateurs finaux, il peut y avoir deux points de vue forts et différents. Par exemple, en Asie-Pacifique, il y a des zones très

---

différentes qui ont des points de vue très différents. Donc, les exemples de l’impact que cela a sur les différentes régions. Et cela crée des opinions très fortes. Et cela se voit dans les différentes déclarations. Cela se ressent. Et ça, c’est quelque chose d’important pour les utilisateurs finaux.

ALAIN GREENBERG :

Donc Olivier a levé la main avec un petit peu de retard, je crois. Il ne nous reste que deux minutes avant la pause. On peut empiéter sur la pause, mais sans soutien de nos services de traduction. Donc s’il y a des commentaires conclusifs ? Jonathan, Olivier.

JONATHAN ZUCK :

Donc c’était une question très difficile. Je ne m’attendais pas à un consensus universel à ce sujet. Donc lorsqu’on parle de responsabilité avec le Conseil d’administration, ce qui remonte à la surface, c’est que trop souvent, on met le Board dans une position où ils prennent des décisions au nom de la communauté. Et ensuite, on est en colère parce qu’on se dit que le Conseil d’administration prend des décisions à notre place, en notre nom. Il faut arrêter de voir les choses comme cela en tant que communauté au sens large et, à At-Large, nous devons commencer à travailler un petit peu différemment parce que le travail du Conseil d’administration, c’est simplement est-ce que les procédures ont été suivies ou pas. [Inaudible]. Non. Ça ne devrait pas fonctionner comme cela. Donc je crois que c’est trop facile de dire ayons diverses opinions. Ça s’est donné le pouvoir à quelqu’un d’autre de prendre les décisions. Moi je crois qu’il faut qu’on prenne beaucoup

---

plus de responsabilités, et que les responsabilités repartent dans la communauté.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui. Je soutiens tout à fait ce que vous dites. Donc ce n’est pas un flux de travail linéaire parce que tout se passe simultanément. Ça, c’est une théorie, mais en pratique, ça ne fonctionne pas comme cela. Je ne recevais pas, par exemple, de réponse des RALO lorsque j’étais à la tête d’At-Large, et ensuite il y avait beaucoup de cacophonies.

Donc, la première chose, c’est que les RALO doivent s’assurer d’avoir quelqu’un dans le groupe de travail des politiques consolidées. Il faut absolument avoir quelqu’un, pour les RALO, qui soit au travail dans le CCWG pour le développement des politiques.

Deuxièmement, communiquer avec ces personnes, synchroniser votre travail très rapidement parce que nous n’avons que 30 jours pour répondre à beaucoup de commentaires publics.

ALAN GREENBERG : Donc, n’oubliez pas. Si vous avez 400 personnes dans un CPWG, personne n’aura la possibilité de s’exprimer. On peut avoir trop de succès. Mais il faut que ça fonctionne bien. Donc on va continuer notre débat au niveau du CPWG. Donc je suis encore président cette semaine. Et tous les membres de l’ALAC et tous les leaders régionaux devraient être sur la liste de diffusion et pouvoir choisir ou non d’aller à ces réunions, mais être conscients de ce qui se passe. Il faut qu’ils puissent suivre ce qui se passe au niveau du développement de

---

politiques à l’ICANN. Et il ne faut pas attendre qu’on vous appelle. Il faut aller suivre sur le wiki, réagir sur le wiki.

Donc j’ai entendu Olivier qui parlait de comment ça se passait lorsqu’il était président de l’ALAC. Vous aviez raison. Donc il faut être rapide en effet, parce que 30 jours, ça passe très vite.

Désolé pour Greg Shatan qui avait une présentation. On n’a pas eu le temps pour qu’il fasse sa présentation. Mais je crois que nous aurons une séance à la fin de la réunion de Barcelone, où nous aurons la possibilité de reparler de cela et, je l’espère, lui permettre de présenter. Je crois qu’il sera disponible. Et à ce moment-là, on pourra absolument lui donner la parole. Merci, Greg Shatan d’être si disponible. Nous allons passer à notre pause-café et ensuite on va parler de politiques, non ? Après la pause, nous aurons des invités qui nous rejoindront et ils nous feront des présentations importantes. Merci.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**